

Auxiliaire de puériculture

Fiche de poste

La Ville du Bois recherche une auxiliaire de puériculture pour sa micro crèche (10 places) à compter du 24/03/2025 (à confirmer) pour une durée d'un an (renouvelable).

Diplôme d'auxiliaire de puériculture obligatoire

Expérience similaire fortement souhaitée

Permis et véhicule souhaitables

salaires annoncés: en brut 1836.2€ (1er échelon grille fpt)

Type d'emploi : Temps plein, CDD

Durée du contrat : 12 mois

Rémunération : 1 836,20€ par mois

Avantages :

- Prise en charge du transport quotidien
- RTT

Horaires :

- Du lundi au vendredi
- Heures supplémentaires
- Période de travail de 8 Heures
- Repos le week-end
- Travail en journée

Rémunération supplémentaire :

- Heures supplémentaires majorées
- Primes

Expérience:

- auxiliaire de puériculture: 1 an (Optionnel)

Permis/certification :

- diplôme d'auxiliaire de puériculture (Requis)
- Permis B (Optionnel)

Lieu du poste : En présentiel